



Mairie compte vendre des terrain inondables

Par **beto**, le **03/08/2011 à 11:16**

Bonjour,

Ma mairie compte vendre des terrains se trouvant à coté d'une rivière. Cette zone est classé non inondable malgré que réellement elle le soit. L'année dernière (photo à l'appui) on aurait dit un fleuve.

Comment pouvons nous (habitants) empêcher la mairie de vendre ces terrains et peut on rendre cette zone non constructible et la classer inondable?

Par **amajuris**, le **03/08/2011 à 11:57**

bjr,

vous ne pouvez pas empêcher la mairie de vendre des terrains.

êtes-vous sur que ces terrains soient constructibles, que dit le PLU ?

vous pouvez faire un courrier de mise en garde recommandé à votre maire avec vos photos avec une copie à la préfecture.

vous pouvez dire à votre maire de prendre contact avec son homologue de la commune de la Faute sur mer qui a été mis en examen ainsi que son adjointe à l'urbanisme pour des faits similaires.

cdt

Par **mimi493**, le **03/08/2011 à 12:02**

C'est effectivement auprès du Préfet qu'il faut agir.

Evidemment, en LRAR

Ainsi qu'en inondant les ministères (en ciblant le ministre en nom propre) en faisant remarquer qu'en cas de drame, ils ne pourront pas prétendre ne pas avoir été au courant

L'idéal étant bien évidemment de se regrouper et de faire les notifications par huissier (maire, préfet, ministre de l'intérieur au moins)

Par **pat76**, le **05/08/2011** à **14:29**

Bonjour

Suivez les conseils de mimi et vous pouvez également alerter la presse. Un article dans le journal fera peut être réfléchir le maire.

Par **garfield**, le **08/08/2011** à **16:34**

Bonjour,

rien n'empêche une mairie de vendre les terrains de la commune même s'ils sont inondables !!! tant qu'elle ne les vend pas en constructibles. Elle a peut-être besoin de trésorerie !!!!!

Cordialement